

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christel DEFOULNY, Maire.

Monsieur JACOBELLI a été élu secrétaire et a procédé à l'appel des élus.

Date de convocation du Conseil municipal : 5 mai 2026

Nombre de Conseillers :

en exercice	:	23
présents	:	20
votants	:	21

PRESENTS : DEFOULNY Christel, BERGERAT Julie, PASQUET Denis, DELAGE Alain, AUDOUARD Guillaume, AUGEREAU Isabelle, BAULET Alexis, BENEY Patrick, GOUNEAU Martine, JACOBELLI Guillaume, LAMBERT Francis, LEYX Nicolas, MIZZI Julian, SAJOT-CAMERON Elodie, SARDET-LECOMTE Isabelle, SAUTREAU Gilbert, SEGATO Anaïs, TRAVERSE-NAROLLES Mélanie, VENTRE Luc, VIROL Romuald

EXCUSÉS : BOILEAU Claude, BALDAN Véronique (ayant donné procuration à Mme DEFOULNY), DELFRAYSSI-DREIFUSS Nathalie (ayant donné procuration à M. BOILEAU)

ABSENTS : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est donc atteint.

Madame le Maire aborde l'ordre du jour :

- Subventions aux associations 2026
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Constitution de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)
- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Location d'une salle communale

Madame le Maire donne la parole à M. Denis PASQUET, référent de la Commission de la vie associative pour présenter les demandes de subventions des associations.

11-05-2026-01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur Denis PASQUET présente au Conseil municipal les propositions de la Commission de la Vie Associative et de la Commission des Finances pour les subventions aux associations pour l'année 2026.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Tennis-Club Foyen	2 000,00 €
Club Nautique Foyen Aviron	1 500,00 €
G.A.L.O. Canoë-Kayak	1 500,00 €
Stade Foyen Rugby	500,00 €
Association Sportive du Collège Elie Faure	
Société de Chasse de Port-Sainte-Foy	400,00 €
Société de Chasse de Ponchapt	350,00 €
Raquette Ponchaptoise	500,00 €
Hand Ball Foyen-Vélinois	1 000,00 €
Football Montaigne/Gurçon	400,00 €
Etoile Cycliste Foyenne	500,00 €
Escrime Pays Foyen	300,00 €
Athlétic Forme	150,00 €
Basket Club St Avit St Nazaire	400,00 €

Subventions exceptionnelles :

Escrime Pays Foyen	200,00 €
--------------------	----------

TOTAL subventions associations sportives 9 500,00 €

TOTAL subventions exceptionnelles 200,00 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Ecole Interc. de Musique Atelier 104	300,00 €
Association Mosaïques	500,00 €
Musée du Pays Foyen	100,00 €
O.M.A.C.	2 500,00 €
Les Batteurs Rient	
Collectif Pampa	1 500,00 €
K and Co	
Zoom Chorale	100,00 €

Subventions exceptionnelles : néant

TOTAL subventions associations culturelles 5 000,00 €

TOTAL subventions exceptionnelles néant

ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE TOURISME

Amicale Laïque	
Amicale Laïque, classes vertes	4 500,00 €
Club du Bon Temps	500,00 €
Planète Country	500,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Animations Ponchaptaises	800,00 €
Comité Jumelage Flobsheim/Port-Ste-Foy	1 000,00 €

Subventions exceptionnelles : néant

TOTAL subventions animation et tourisme 8 300,00 €

TOTAL subventions exceptionnelles	néant
<u>ASSOCIATIONS POUR L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE</u>	
Croix Rouge Française	400,00 €
Restos du Cœur	500,00 €
Don du Sang	100,00 €
Bien vieillir en Pays Foyen	500,00 €
France Alzheimer	150,00 €
Secours Catholique	300,00 €
Les Champs d'Elisée	400,00 €
Subventions exceptionnelles : néant	
TOTAL subventions Action sociale	2 350,00 €
TOTAL subventions exceptionnelles	néant
<u>ASSOCIATIONS DIVERSES</u>	
Voyages scolaires	1 200,00 €
APE Les Petits Emojis	750,00 €
UFC Que Choisir	50,00 €
FNACA	50,00 €
Ass. Anciens Combat. et Prisonniers de Guerre	350,00 €
Souvenir Français (Comité de Bergerac)	50,00 €
TOTAL subventions associations diverses	2 450,00 €
TOTAL subventions exceptionnelles	néant
TOTAL SUBVENTIONS 2026	27 600,00 €
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPT. 2026	200,00 €
 TOTAL GÉNÉRAL :	 27 800,00 €

Il est précisé que la section Pétanque a émis le souhait de quitter l'Amicale Laïque et que, dans ces conditions, aucune subvention n'est votée, dans l'attente de cet éventuel changement.

Madame DEFOULNY fait part des propositions de membres de la CCID.

11-05-2026-02 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est présidée par le Maire ou l'adjoint délégué et est composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions, dressée par le Conseil municipal.

La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter :

- Seize noms pour les commissaires titulaires,
- Seize noms pour les commissaires suppléants.

Les conditions nécessaires pour être inscrits sur la liste sont.

- Avoir au moins 18 ans,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de ses droits civils,

- Être inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal propose les listes suivantes :

LISTE 1	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
AUDOARD Guillaume	SAUTREAU Gilbert
SEGATO Anaïs	JACOBELLI Guillaume
GOUNEAU Martine	BAULET Alexis
BERGERAT Julie	BERTRAND Léo
DELFRAYSSI-DREIFUSS Nathalie	GUIONNEAU Joël
BOILEAU Claude	DELAGE Alain
VIROL Romuald	LAMBERT Francis
LUTZ Thierry	VENTRE Luc
LISTE 2	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
AUGEREAU Isabelle	PASQUET Denis
BALDAN Véronique	LEYX Nicolas
BENEY Patrick	CHAVANT Cyril
VENTRE Luc	LACLOTTE Christian
DEVAUX Catherine	TRAVERSE Mélanie
MARGOUILLE Michel	CAMERON Elodie
ROUSSEAU Joël	SARDET-LECOMTE Isabelle
BAYLE Thierry	BAYLE Sandrine

Madame DEFOULNY organise ensuite le vote pour la Commission d'Appels d'Offres.

11-05-2026- 03 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appels d'Offres comporte en plus du maire ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A composée de MM. **Claude BOILEAU, Francis LAMBERT, Luc VENTRE**, membres titulaires ; et MM. **Alain DELAGE, Denis PASQUET, Guillaume AUDOARD**, membres suppléants.

Pas d'autre liste.

Après accord à l'unanimité de l'Assemblée délibérante de ne pas procéder au scrutin secret, Il a été procédé au vote.

Les résultats sont les suivants :

Sièges à pourvoir (SAP) : 6
 Suffrages exprimés (SE) : 21
 Quotient électoral (QE) : 21/6
 Nombre de voix obtenues par la liste A (VA) : 21

Sont élus à la commission d'appel d'offres (en plus du Maire) :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Claude BOILEAU	- Alain DELAGE
- Francis LAMBERT	- Denis PASQUET
- Luc VENTRE	- Guillaume AUDOUARD

Madame le Maire continue dans l'ordre du jour.

11-05-2026-04 : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, transmis pour avis aux communes concernées et EPCI compétents le 30 mars 2026 ;

Considérant que la Commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, disposant d'une aire d'accueil sur son territoire communal, gérée par la Communauté de Commune du Pays Foyen, figure de ce fait au schéma départemental ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage proposé mais regrette que l'aire d'accueil implantée sur la Commune n'ait pas les mêmes informations statistiques que les autres au titre que Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt est en Dordogne et non en Gironde.

Madame DEFOULNY évoque ensuite une demande d'une association pour occuper la salle Jacques Prévert.

11-05-2026- 05 : LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la demande d'une association sportive d'occuper la salle Jacques Prévert deux fois par semaine, trois heures par séance.

Elle propose le tarif de 20 € par séance de trois heures d'utilisation de cette salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame DEFOULNY aborde le sujet des locations de salles communales. Il conviendrait d'établir des tarifs précis pour certains cas de figure comme les locations hebdomadaires pour des associations sportives, les assemblées générales diverses, mais aussi les mises à dispositions de chaises ou encore de tables. Il est convenu que la Commission finances et la Commission bâtiments vont étudier les différents tarifs de locations, sur l'ensemble des salles, et faire des propositions à l'Assemblée.
- Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il sera nécessaire de se réunir le 5 juin prochain pour l'élection de deux délégués aux élections sénatoriales. La réunion doit impérativement se tenir ce jour-là, avant 20h00.
- Monsieur JACOBELLI fait part du souhait de la Commission communication de revoir l'ergonomie du site internet de la Commune. Il propose de mettre gracieusement ses propres compétences professionnelles au service de ce projet.
- Monsieur JACOBELLI évoque les armoiries de la ville et demande s'il est possible de les modifier. Il semble que cela ne soit pas possible, en revanche il est possible d'utiliser un logo propre à l'actuelle municipalité.
- Madame BERGERAT informe l'Assemblée d'un entretien vidéo avec une société qui propose un service de médecine à distance. Hélas, il ne s'agit que d'une application sur téléphone qui permet une éventuelle consultation à distance, qui plus est, payante pour la Commune. Il est convenu de ne pas donner suite à cette proposition qui n'apporte rien par rapport à l'offre de téléconsultation avec infirmière déjà évoquée. Monsieur VENTRE signale qu'il y a déjà une possibilité de téléconsultation dans une pharmacie implantée sur une commune voisine. Plusieurs membres du Conseil, parfois clients de cette pharmacie, avouent ignorer l'existence de ce service. Madame BERGERAT souligne que la CdC est très engagée sur le problème de la désertification médicale et l'Académie de Médecine de Bordeaux sera certainement contactée prochainement. D'autres pistes existent aussi vers des pays comme la Roumanie ou l'Espagne où des étudiants français passent leur diplôme et cherchent ensuite à revenir vers la France.
- Messieurs VIROL et DELAGE rendent compte de la récente réunion de la Commission de la voirie et des bâtiments publics. De nombreux points ont été étudiés, plusieurs devis demandés et certaines actions déjà engagées.
- Monsieur VIROL expose ensuite à l'Assemblée la possibilité qui est offerte à la Commune d'accueillir la prochaine Fête du Bourru. Il explique précisément les modalités de ce projet porté et largement organisé par la Communauté de Communes du Pays Foyen. Madame TRAVERSE-NAROLLES, nouvelle Présidente du Comité des Fêtes, trouve ce projet formidable et propose de le coupler avec la traditionnelle fête locale, ce qui devrait correspondre au niveau calendrier, considérant la courte période pendant laquelle le bourru de blancs est disponible. Elle en profite pour indiquer que le nouveau Comité des Fêtes est fort d'une grande équipe très motivée et que tout nouveau bénévole sera le bienvenu. Le Conseil municipal approuve largement la candidature de la Commune à Lou Festa Bourru.